



**Ecole Primaire BIZANET**

**51/ 53 Avenue Maréchal RANDON 38000 GRENOBLE**

Tel : 04 76 42 00 66 Mail : [ce.0382286d@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382286d@ac-grenoble.fr)

\*\*\*\*\*

## **Conseil de section internationale espagnole**

jeudi 9 décembre 2010

### Personnes présentes :

- Hervé Ranville, directeur, Annie Lefrançois, enseignante CP, Nathalie Caroff, enseignante de CE1/CE2, Jean Claude Turc, enseignant de CM1/CM2, Marianne Dagneau, enseignante de CM2.
- Maria Gallardo Rey enseignante d'espagnol en SI du CP au CM1, Mme Elvira González Comesaña, coordinatrice de la section internationale espagnole à Europole.
- Barbara Martin, parent délégué, Arancha Castro Carrizo, parent délégué, Fabienne Filippelli, parent délégué.

### **1. La section année scolaire 2010/2011 , effectifs, déroulement de la scolarité**

Les effectifs sont en très légère hausse; 99 élèves dans la section.

CP : 20, CE1 : 20, CE2 : 19, CM1 : 21, CM2 : 19

L'accès à la section se fera cette année avec des tests, suivant les mêmes modalités que les années précédentes.

L'entrée en cours de scolarité pour l'année suivante est possible. Les résultats des tests de mai 2010 montrent qu'il est relativement aisé d'entrer au CE1 (4 candidats en CE1, 3 admis), mais qu'il est difficile d'y accéder ensuite compte tenu du niveau attendu (4 candidats en CM1, aucun admis).

La coordinatrice espagnole informe le conseil d'un nouveau référentiel du ministère de l'éducation espagnole. Ce document décrit, pour la première fois le fonctionnement des sections internationales mais demeure très générique. Il reste cohérent avec le fonctionnement actuel. Les parents se questionnent sur l'interprétation donnée à ce document.

Il est énoncé dans ce document que les sections internationales espagnoles n'ont pas pour finalité l'accueil spécifique des enfants bilingues. Ceci entre en contradiction avec le décret français définissant le statut des sections internationales qui précise qu'un certain nombre d'élèves du pays d'origine devait être présents dans les sections. Cette information doit être connue des parents souhaitant y inscrire leurs enfants.

- <http://www.education.gouv.fr/cid22541/sections-internationales-a-l-ecole-primaire.html>).

Des orientations pour les admissions au CP et CE ont été évoquées et des objectifs précis ont été donnés pour certaines classes.

Il y a déjà un cadre précis (article 3 du Décret 81-594 et article 3 du Arrêté du 11 mai 1981 pour les SI des écoles primaires).

Cela permet de construire des progressions pour les autres classes : niveau A1 du référentiel européen des langues pour le CE2 et niveau A2 pour le CM2. Cela va conduire dans l'avenir à une évolution des tests.

- pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html>

S'en est suivi un débat sur le rôle charnière de la première année, sur l'importance de la motivation et de l'engagement des élèves dans l'apprentissage de l'espagnol. Cela a permis de rappeler que la scolarisation en section internationale peut être remise en question (après un avis du conseil de cycle et un dialogue avec la famille) si elle paraît préjudiciable aux apprentissages fondamentaux d'un élève.

## **2. Les moyens pédagogiques : matériels, manuels**

Un effort significatif a été fait cette année :

**Ecole** : achats de manuels (avec CD pour certains) et de supports pédagogiques pour les différents niveaux.

**Ambassade d'Espagne** : achat de 20 livres de littérature jeunesse pour créer une bibliothèque. Les classes disposent donc maintenant de supports pour tous les niveaux.

## **3. Les projets et aspects culturels**

l'enseignante a présenté différentes actions et projets :

- **les "mochillas"** : des magazines, films, musiques à partager en famille sont réunis dans des sacs à dos que les élèves de la section emportent chaque semaine dans leur familles.
- **les journées thématiques** : le calendrier espagnol comporte de nombreuses commémorations qui font l'objet de travaux dans les classes (suivant les niveaux) : jour de la constitution, journées contre les violences faites aux femmes, jour de la paix, semaine du livre, de la presse etc.
- **correspondance scolaire** : les classes de CM1 et CM2 correspondent avec les classes d'un collège de Galice situé en bord de mer. Cette communication permet un travail sur la langue la culture et une découverte de l'environnement des différentes classes partenaires.

## **4. L'organisation de l'enseignement : situation et perspectives**

Les années précédentes :

- Il y avait toujours deux enseignantes qui se répartissaient les niveaux de façon variable en fonction de leur service. Une de ces enseignantes était titulaire ce qui garantissait un minimum de continuité et d'entraide lorsqu'une nouvelle enseignante arrivait.
- La coordinatrice espagnole avait évoqué la nomination d'une titulaire espagnole qui gérerait l'ensemble des classes lors du conseil de section internationale. Cela n'a pas été réalisé.

### **Cette année au niveau des enseignants :**

- Une enseignante a été nommée pour l'année, sans garantie de reconduction. Elle doit assurer les enseignements d'espagnol de la section internationale dans les 5 niveaux de l'école élémentaire avec un effectif d'environ 20 élèves dans chaque niveau.
- Dans chacun de ces niveaux, on trouve des élèves de langue maternelle (bilingues) et des élèves ayant commencé l'espagnol au cours préparatoire.

**Il y a donc une très forte hétérogénéité des élèves qui impose un travail pédagogique complexe pour que chaque élève puisse travailler à son niveau.**

**Le conseil dans son ensemble souhaite** : que tout soit fait pour permettre une stabilisation d'un enseignant titulaire sur la section et que des solutions soient recherchées pour permettre la présence de deux enseignants qui faciliterait la gestion des emplois du temps qui ne sont pas satisfaisants actuellement.

- Le conseil appuie donc la demande de Mme Elvira González Comesaña auprès de l'ambassade d'Espagne d'obtenir la nomination d'un enseignant titulaire du poste.
- Les représentants de parents d'élèves ont fait plusieurs suggestions qui doivent être examinées : le recours à un assistant de langue supplémentaire, la sollicitation d'un enseignant du secondaire qui interviendrait sur les CM2 de façon à pouvoir dédoubler l'effectif des classes de CP.

Ce sujet fera l'objet d'un courrier à l'ambassade de la part de l'école et des représentants de parents d'élèves, le directeur sollicitera l'Inspection Académique et évoquera ce sujet lors de la venue de l'Inspectrice espagnole le 1<sup>er</sup> février.